

?Qui est le premier à être entré en Islam

<"xml encoding="UTF-8">

L'Imam Ali (as) est le premier à être entré en Islam après .Khadijah alors qu'il était jeune



Son assistance au Prophète dès le début de l'Islam (-10 H. ; 10 ans)

'Ali a fait ce récit : "Quand le verset : {Et prévient ta proche tribu} a été révélé, le Messager d'Allah m'a appelé et a dit : "Ali, certainement Allah a commandé que je prévienne ma proche tribu, et je sens la difficulté de cette mission. Je sais que quand je les affronterai avec cet avertissement, je n'aimerai pas leur réponse". Alors le Prophète a invité les membres de son clan pour dîner avec lui sur une petite quantité de nourriture et peu de lait

Il y en avait quarante d'entre eux. Après qu'ils avaient mangé, le Prophète leur a parlé : "Ô Enfants d'Abdul Muttalib, par Allah, je ne connais pas de jeune homme venant des Arabes qui a apporté à son peuple mieux que je ne vous ai apporté. Je vous ai apporté la bonté de ce monde

et de l'Au-delà. Le Tout-puissant a commandé que je vous invite à lui. Qui parmi vous m'aidera dans cette mission et deviendra mon frère, mon exécuteur testamentaire, et mon successeur ?"

Personne n'accepta l'invitation, et j'ai ('Ali) dit : "ô Messager d'Allah, je serai votre assistant".

Il a tenu mon cou et leur dit : "Celui ci est mon frère, mon exécuteur testamentaire, mon successeur parmi vous. Ainsi écoutez-le et obéissez-lui". Ils rirent et dirent à Abou Talib : "Il (Muhammad) vous a commandé d'écouter votre fils et de lui obéir"". (Tabari, Ibn Athir 2/62, Ibn Asakir 1/85, As-Souyouti dans Durr al-Manthur 5/97, al-Bayhaqi dans Dalail al-Nabawiya

1/428 et 430, et Ibn Ishaq)

L'Imâm 'Alî est né le 13 Rajab de l'an 30 de l'Eléphant à la Mecque, dans la Ka'bah, la Maison Interdite (Al-Bayt al-Harâm), lieu dans lequel n'est né, aucun autre être, ni avant lui ni après lui, ce qui en fait un être prédestiné et constitue une faveur et une bénédiction qu'Allah lui a accordée exclusivement en témoignage de la place particulière qu'il occupe auprès du
Créateur.

Sa mère, Fâtimah fille (Bint) d'Asad, fils de Hâchim, fils de 'Abdu Manâf, était comme une mère pour le noble Prophète qui grandit dans son giron et qui lui montrait toujours sa reconnaissance pour sa bonté envers lui. Elle figura parmi les tout premiers à croire en son .Message et elle le suivit avec les autres premiers Musulmans dans son E'migration à Médine

Lorsqu'elle mourut, le Noble Prophète (P) l'enveloppa avec sa chemise afin de protéger son corps des insectes de la terre, descendit dans sa tombe avant de l'y déposer comme pour la soustraire aux resserrements tombaux, et lui dicta l'attestation de la Wilâyah (Autorité) de son fils, le Commandeur des Croyants, afin qu'elle puisse répondre à bon escient, lors de l'interrogatoire eschatologique qui aurait lieu après l'enterrement. Ces soins particuliers dont l'entoura le Prophète (P) témoignent de la haute position de la mère de l'Imâm 'Alî auprès d'Allah.

L'Imâm 'Alî faisait partie de la deuxième génération des descendants de Hâchim, l'arrière-grand-père du Saint Prophète et le chef de file de sa noble ascendance et de son clan, les Hâchimites. Cette noblesse de naissance fut renforcée par la noblesse de l'éducation que le

Messager d'Allah assura à l'Imâm 'Alî qui grandira dans son giron.

En outre, l'Imâm 'Alî était le premier, parmi la famille du Prophète (P) et ses futurs Compagnons. Il était également le premier mâle que le Prophète avait appelé à l'Islam (la première femme à avoir droit à cet honneur, étant la noble Khadîjah), appel auquel il répondit sur-le-champ. Et dès lors il ne cessera jamais de se consacrer, corps et âme à l'Islam, en combattant les polythéistes, en défendant la Foi, en se battant contre les déviés et les tyrans, en diffusant la lumière de la Sunnah et du Coran, en émettant des jugements qui traduisent la Justice islamique, en ordonnant le bien et en condamnant le mal.

Il restera ainsi en compagnie du Messager d'Allah, depuis la Mission prophétique, pendant 23 ans dont 13, avant l'Emigration, passés à la Mecque où il partagera toutes les épreuves pénibles du Prophète (P) et supportera la plus grande partie de ses charges, et 13 après l'Emigration à Médine où il le défendra avec acharnement contre les polythéistes, le protégera avec son épée, toujours dégainée, des incroyants et le mettra à l'abri de ses ennemis en n'hésitant pas à un instant à s'exposer lui-même à tous les dangers pour mener à bien la mission dont il était chargé, et ce jusqu'au décès du Messager d'Allah (P). L'Imâm 'Alî (p) était âgé alors de 33 ans.

Cependant le jour même du décès du Noble Prophète, des aînés et des notables de Quraych se réunirent d'urgence et avant même que les funérailles du Messager d'Allah ne fussent terminées pour nommer l'un d'entre eux à sa succession.

Mais les partisans de l'Imâm 'Alî, parmi les Compagnons notoires appartenant à la fois aux Mohâjirine (Emigrants mequois) et aux Ançâr (les Partisans médinois), tels que Salmân al-Fârecî, Ammâr Ibn Yâcir, Abû Tharr, al-Moqdâd, Khuzaymah Ibn Thâbit, Abû Ayyûb al-Ançârî, Abû Sa'îd al-Khidrî etc, ainsi que l'ensemble du Clan du Prophète, les Hâchimites (Banî Hâchim) firent valoir que la succession du Noble Prophète revenait à l'Imâm 'Alî qui avait la préséance sur tout le monde parce qu'il réunissait en lui des qualités qu'aucun autre prétendant ne pouvait lui disputer: l'ancienneté dans l'Islam, le bon jugement, la perfection dans l'adoration, la connaissance des méandres de la jurisprudence, le Jihâd contre les polythéistes, la piété, l'ascétisme. Ensuite il était le plus proche parent du Prophète parmi tous les prétendants à la succession, qui mettaient en évidence leur appartenance à la tribu du Messager d'Allah.

Et puis et surtout, parce qu'Allah a établi tacitement, mais d'une façon incontestable, l'autorité de l'Imâm 'Alî sur les Musulmans dans le Noble Coran, lorsqu'IL dit: «Vous n'avez pas d'autorité (waliy) en dehors d'Allah et de Son Prophète, et de ceux qui croient, qui accomplissent la prière, qui s'acquittent de la Zakât tout en s'inclinant». (Sourate al-Mâ'idah, 5:

55)

En effet, il est établi que personne d'autre que l'Imâm 'Alî n'avait acquitté la Zakât pendant qu'il s'inclinait et que linguistiquement le mot waliy désigne indiscutablement «celui qui a la primauté ou l'autorité sur quelqu'un».

Et puisque l'Imâm 'Alî a l'autorité sur les Croyants, selon le Coran, ceux-ci ont l'obligation de lui obéir, tout comme ils doivent obéir à Allah et Son Prophète du fait de leur autorité sur eux, autorité établie dans le même verset coranique.

Et enfin, parce que le Noble Prophète lui-même avait désigné l'Imâm 'Alî nommément, dans diverses occasions, comme son successeur et héritier

:Citons à titre d'illustration quelques-unes de ces occasions

Le Saint Prophète convia, sur Ordre d'Allah, ses proches parents, les Banî 'Abdul-Muttalib, -1 pour leur faire part de la Mission Prophétique dont il avait été chargé, et ce conformément au verset coranique suivant qui lui fut révélé à cet effet: «Avertis tes proches parents ... »

Lors de cette réunion, le Prophète (P) annonça à l'assistance: «Je vous apporte le bienfait de ce monde et de l'Autre-monde (le Message de l'Islam). Allah m'a ordonné de vous y appeler. Qui d'entre vous accepte de m'appuyer dans cette affaire, et de devenir par conséquent mon frère, mon héritier présomptif et mon successeur?».

Tout le monde a décliné cette invitation, à l'exception de l'Imâm 'Alî - le plus jeune de tous les .«!gens présents - qui s'écria: «Moi, ô Messager d'Allah, je t'y appuierai

:Le Prophète tint l'Imâm 'Alî alors par le cou et proclama

Voilà mon frère, mon héritier présomptif et mon successeur auprès de vous. E'coutez-le donc» et obéissez-lui».

Sur ce, les invités se levèrent en disant à Abû Tâlib: «Tu mérites des félicitations aujourd'hui, si tu entres dans la religion de ton neveu qui a fait de ton fils ton émir!».

Cet événement est riche en significations et révélations. Car tout d'abord il indique que l'Imâm 'Alî avait été désigné comme héritier du Saint Prophète avant même que le Message fût rendu public, puisqu'il était question à ce moment précis de le faire connaître uniquement aux proches parents. Il signifie ensuite qu'Allah avait accordé une place particulière aux proches parents du Prophète (P) dans la diffusion et la direction du Message.

Or l'Imâm 'Alî (p) était incontestablement (et le sera encore par la suite, lorsque le Messager d'Allah le choisira, sur Ordre d'Allah, à l'exclusion de tous autres notables Compagnons, comme époux pour sa fille, Fâtimah al-Zahrâ' (la Maîtresse des Femmes du Paradis) le plus .(proche parent, de tous les proches parents, du Prophète (P

Cet événement équivaut d'autre part à une prédésignation de l'Imâm 'Alî, ou bien à sa désignation divine, car lorsque Allah avait ordonné à Son Prophète de convier ses proches parents à cette réunion, IL savait (cela va de soi) que seul 'Alî Ibn Abî Tâlib (p) accepterait l'appel et la charge.

Il montre, enfin le courage hors du commun du jeune Imâm 'Alî qui accepta de s'engager corps et âme aux côtés du Saint Prophète dans une entreprise qui consistait à défier, à court et à moyen terme, non seulement toute la société mecquoise, mais toute l'Arabie polythéiste.

2- Lorsque le Prophète voulut se diriger vers Tubûk, il dit à l'Imâm 'Alî: «Tu es à moi ce que Hârûn était à Mûssâ (Moïse), à cette différence près qu'il n'y a pas de Prophète après moi».

Or cette déclaration confère à l'Imâm 'Alî les mêmes prérogatives, les mêmes priviléges et la

même position qu'Allah avait accordés à Hârûn, à l'exception de l'association à la Mission prophétique, puisque, le Message de l'Islam étant le dernier Message révélé, il ne peut pas y avoir un autre prophète après le Prophète Mohammad (P). En d'autres termes 'Alî devint l'assistant et le représentant et le remplaçant du Prophète de son vivant et après sa mort, et acquit du même coup la préséance sur toute l'humanité, et ce d'une façon d'autant plus irréfutable que le Noble Coran en atteste.

En effet, le Coran nous dit que le Prophète Mûssâ avait demandé à Allah: «Donne-moi un assistant, de ma famille: mon frère Aaron; accrois ainsi ma force; associe-le à ma tâche afin que nous Te glorifions et que, sans cesse, nous T'invoquions ...» et que Dieu accéda à sa requête: «Dieu dit: ô Moïse! Ta Prière est exaucée».

3- Lors de son voyage de retour du dernier pèlerinage, dit le Pèlerinage d'Adieu, le Prophète (P) fit halte à Ghadîr Khum. Il convoqua les pèlerins qui l'accompagnaient et dont le nombre s'élevaient à plus de 100 000, à se rassembler pour l'écouter. On érigea une chaire. Le Noble Prophète y monta. Et, tenant la main de l'Imâm 'Alî, il s'écria:

«N'ai-je pas plus d'autorité sur les croyants qu'ils n'en aient eux-mêmes sur eux-mêmes?». «Si!», répondit la foule. «N'ai-je pas plus d'autorité sur tout croyant qu'il n'en ait lui-même?» .demanda encore le Prophète (P). «Si!», répondirent les pèlerins en choeur

:Le Prophète leva alors la main de l'Imâm 'Alî (p) et proclama

Celui-ci est l'autorité (le Maître) de quiconque je suis le Maître! O Allah sois l'Ami de» .«quiconque est son ami, et l'Ennemi de quiconque est son ennemi

Ou selon la version d'Aحمد بن حنبل le Messager d'Allah dit
:alors

.«De quiconque je suis le Maître, 'Alî aussi est son Maître»